

Marché des plantes rares de l'Orangerie - Parc de la Tête d'or -

Direction Biodiversité et nature en ville

APPEL A CANDIDATURES 2025

Cahier des charges

Cet appel à candidatures vise à sélectionner des structures externes qui proposeront à la vente des plantes pendant le *marché des plantes rares* de l'Orangerie les 16 et 17 septembre 2025. Cet appel à candidatures est ouvert jusqu'au 2 avril 2025. Toute demande reçue au-delà de la date limite ne sera pas étudiée.

Contexte :

Le Jardin botanique, de Lyon de la Direction Biodiversité et Nature en ville, situé au cœur du Parc de la Tête d'Or, est reconnu pour la richesse de ses collections dont 10 d'entre elles sont labellisées par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS). Le Jardin botanique est aussi un lieu de culture pour tous, où chacun peut découvrir le monde végétal.

Dans le cadre des Universités du Conservatoire des Collections Végétales Spécialisée (CCVS) 2025, le Jardin botanique organise un marché aux plantes rares dans l'Orangerie. Ce marché a pour but de mettre en avant des producteurs et des associations liés aux différentes collections reconnues d'importance par le CCVS :

- *Les Aracées*
- *Les Bégonias botaniques*
- *Les Broméliacées*
- *Les Fougères botaniques et plantes alliées d'Europe*
- *Les Kalanchoées*
- *Les Obtentions ornementales Lyonnaises*
- *Les Nepenthes*
- *Les Pivoines botaniques*
- *Les Pivoines horticoles*
- *Les Capucines*

Ce rendez-vous sera aussi l'occasion de parler des actions de la Ville en faveur de la végétalisation grâce à la présence de Lyon nature (service de médiation culturelle de la DBNV) et d'inviter le public présent à découvrir le Jardin botanique de Lyon grâce à des visites guidées tout au long de la journée.

Les structures sélectionnées pour cet événement auront pour objectif de présenter à la vente des gammes de plantes correspondant aux collections citées ci-dessus.

Il n'est pas nécessaire de présenter strictement des plantes de ces collections mais d'avoir quelques espèces/variétés correspondantes.

Ce marché sera implanté dans l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, qui permettra d'accueillir l'ensemble des stands des différents producteurs. L'accès sera gratuit pour le public et se fera de **15h à 20h le mardi 16 septembre et de 10h à 18h00 et le mercredi 17 septembre 2025.**

Espace de vente :

Le Jardin botanique de Lyon n'a aucune vocation commerciale. Ainsi, aucune plante issue de ses collections ne sera mise à la vente. Seuls les producteurs sélectionnés pour ce marché aux plantes pourront vendre des plantes issues de leur production.

L'Orangerie est située entre la Porte du Lycée du Parc et la Porte de la Voûte du Parc de la Tête d'Or. Elle est desservie par une allée très empruntée par les visiteurs. Le bâtiment a une surface de plus de 500m², dont 375 m² seront réservés aux stands. Quelques stands seront tenus par les services de la Ville à l'extérieur du bâtiment afin d'inviter le public à l'évènement et animer l'entrée.

Le bâtiment étant inaccessible en voiture pour les visiteurs, il est important de prévoir des végétaux en conséquence pour la vente.

Modalités de vente :

- Les produits à la vente doivent uniquement être **des plantes**
- **Aucune plante récoltée illégalement en nature ne doit être mise à la vente**
- La vente séparée de produits transformés, de contenants et d'articles de jardinage (pots, tuteurs, engrais, terreau, etc...) **n'est pas autorisée** dans le cadre de ce Marché aux plantes rares.
- Moyens de paiement : les producteurs doivent accepter a minima les paiements en espèce ;

Conditions de participation - 1

Candidater à cet appel à candidatures revient à accepter de votre part ces consignes

Environnement :

La Ville de Lyon demande aux producteurs de mettre en avant des démarches éco-responsables sur leur manifestation, comme la limitation de la production de déchets (si déchets il y a, le producteur de projet en sera responsable et devra repartir avec).

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site [Les évènements éco-responsables à Lyon - Office du tourisme de Lyon](#)

Contraintes :

- Les stands retenus devront rester **ouverts sans interruption de 15h à 20h le mardi 16 septembre et de 10h à 18h00 le mercredi 17 septembre**. Ils devront prévoir suffisamment de personnel pour animer le stand en continu afin d'éviter tout engorgement du public et la fermeture du stand, faute de personnel, pour assurer les pauses (notamment aux heures de repas) ;
- Ils devront s'adapter à une présentation en conditions intérieures (arrosage uniquement à l'arrosoir et nécessité de rendre le lieu propre au démontage) ;
- Ils ne seront pas financés par la Direction Biodiversité et nature en ville, la rémunération des structures pouvant se faire via de la vente sur place ;
- L'installation et le démontage doit être faite par les structures sélectionnées elles-mêmes.

Conditions d'accès à l'Orangerie :

- L'installation du stand se fera avant l'ouverture au public, de 12h à 15h le mardi 16 septembre et le démontage après la fermeture, à partir de 18h00 et jusqu'à 19h00 le mercredi 17 septembre ;
- Les véhicules pourront accéder à l'Orangerie par le Centre Technique (avenue Verguin) sur présentation d'une attestation (fournie dans les semaines précédant le marché).
- Une fois le déchargement effectué, les véhicules pourront se garer sur une zone définie sur le Centre technique. Les déplacements de véhicule ne seront pas autorisés pendant la durée de l'évènement.
- Un seul véhicule par candidature pourra se garer dans le Centre technique. Le gabarit maximum du véhicule doit être un fourgon.
- Lors du démontage, les véhicules seront autorisés à circuler à nouveau sur le Centre Technique à partir de 18h00 jusque 19h00.

Caractéristiques techniques :

La Ville de Lyon met à disposition (sous conditions de disponibilité) le matériel suivant :

- Tables
- Chaises
- Espace de pause
- Grilles de présentation;
- Parking (pendant l'évènement)

Il sera possible d'être alimenté en eau (non potable) pour de l'arrosage, toutefois aucun accès électrique ne sera prévu.

Soutien à la communication :

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'évènement : affichage, site Internet et réseaux sociaux.

Les exposants pourront présenter leur communication individuelle sur des grilles de présentation pour présenter leur structure, leurs actions et leurs productions ;

Seront retenues les candidatures qui :

- Proposeront obligatoirement à la vente ou en présentation au moins une espèce en relation avec les collections CCVS (Aracées, Bégonias, Broméliacées, Fougères et plantes alliées, Kalanchoées, Nepenthes, Pivoines, Capucines, et obtentions ornementales lyonnaises).

Conditions de participation – 2

Conditions d'annulation :

La Ville de Lyon se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure : catastrophe naturelle, écologique ou technologique, une crise sanitaire, une grève de forte ampleur ou encore la mise en place au niveau local ou national de mesures ayant pour effet de restreindre fortement voire d'interdire la circulation des personnes ou l'acheminement des biens, telle la fermeture du parc pour cause de vent violent au-delà de 70km/h.

Protection des données personnelles :

La Ville de Lyon s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données [RGPD]), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services proposés par notre Collectivité, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Protocole sanitaire :

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la sécurité des publics, des intervenants et partenaires par la mise en place des mesures barrières.

Procédure

Calendrier prévisionnel :

- **Jusqu'au 2 avril** 2025 : Réception des candidatures ;
- **2 avril 2025 à 18h** : clôture de la réception des candidatures ;
- **15 avril 2025** : résultat de l'appel à candidatures ;
- **De juin à septembre** 2025: organisation de l'évènement et de la communication ;
- **16 septembre à partir de 12h** : accueil sur le lieu de l'évènement pour installation;
- **16-17 septembre** : tenue de l'évènement ;
- **17 septembre de 18h00 à 19h00** : démontage, rangement et nettoyage

Comment postuler :

Pour postuler, merci de compléter et d'envoyer le document p.8 et 9 à l'adresse mail suivante : fanny.mellet@mairie-lyon.fr

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé. Sans retour de notre part, veuillez nous contacter.

Contacts :

Jardin botanique de Lyon– Direction Biodiversité et nature en ville

Juliette BABIN, responsable Jardin botanique Lyon / juliette.babin@mairie-lyon.fr

Dossier de candidature à l'appel à projets

Coordonnées

- *Nom de la structure :
- * Contact (NOM et prénom) :
- * Fonction dans la structure :
- * Adresse mail :
- * Téléphone :

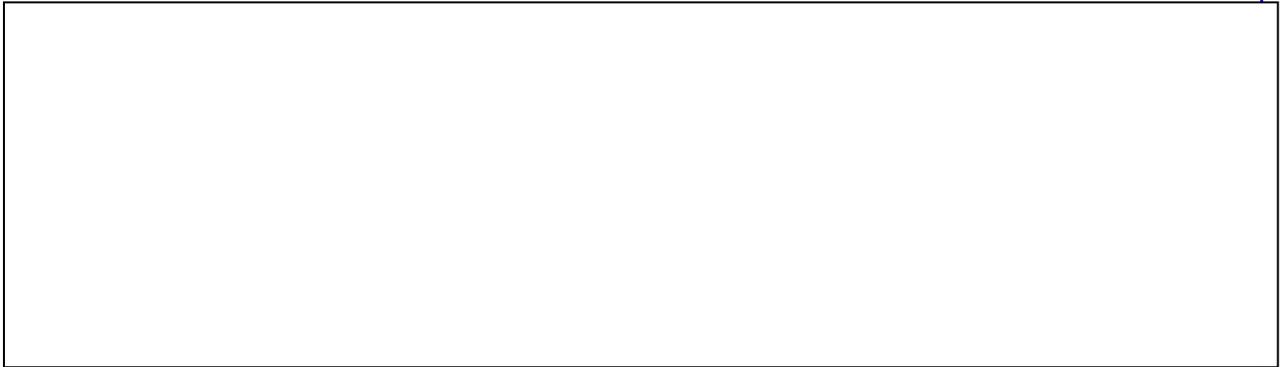
Description de votre structure :

Description de votre stand (gamme de plantes et de prix, lien avec les collections):

Vos besoins (tables, chaises) :

De quelle surface avez-vous besoin (longueur x largeur en mètres) ?

Informations supplémentaires pour appuyer votre candidature :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the applicant to provide additional information to support their candidacy. The box is currently blank.